



Protéger mon épouse quant à notre lieu de vie

Par **Alanoqueguiness**, le **21/01/2016** à **11:21**

Situation matrimoniale:marié sous le régime de la séparation des biens.

4 enfants dont aucun avec mon épouse actuelle (elle même n'a pas d'enfant)

Mon épouse dispose de ses biens propres mais vit avec moi dans ma maison.

Mon souhait si je décède avant elle est de trouver le moyen juridique pour elle de pouvoir rester dans cette maison, il ne s'agit en aucun cas de déshériter mes enfants mais de laisser tout le temps nécessaire à mon épouse de quitter cet endroit lorsqu'elle l'aura décidé.

Est ce qu' un testament indiquant que mon épouse serait propriétaire d'1/4 de mes biens (minimum obligatoire je crois) et usufruitière des 3/4 restants conviendrait à notre situation?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **21/01/2016** à **17:27**

bonjour,

je vous conseille de voir un notaire qui saura vous conseiller en fonction de votre situation.

vous pouvez faire une donation au dernier vivant de l'usufruit des biens.

mais le conjoint survivant dispose de droit sur le logement assurant le logement familial.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1725>

salutations